

Zeitschrift: Schweizer Münzblätter = Gazette numismatique suisse = Gazzetta numismatica svizzera
Herausgeber: Schweizerische Numismatische Gesellschaft
Band: 43-47 (1993-1997)
Heft: 172

Artikel: L'affaire du "graveur non classé" de postume : une énigme résolue
Autor: Gricourt, Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-171595>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 24.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'AFFAIRE DU «GRAVEUR NON CLASSÉ» DE POSTUME: UNE ÉNIGME RÉSOLUE

Daniel Gricourt

Dans son important ouvrage de synthèse consacré au monnayage de bronze de l'usurpateur gallo-romain Postume (260–269), P. Bastien a isolé la production d'un *scalptor*, à la facture très caractéristique, sous le titre «graveur non classé»¹. Ses coins sont reconnaissables entre tous par l'exécution d'effigies impériales peu plaisantes, à la tête le plus souvent volumineuse, au cou étroit et épais, aux lèvres pincées, à l'œil petit, perçant et enfoncé dans l'orbite, à la barbe plutôt fournie et hirsute. Sur les doubles sesterces, les rayons de la couronne, posée sur l'arrière du crâne, sont longs, voire démesurés. Les lemnisques, parallèles, remontent toujours vers le haut. Tout ceci confère à ses portraits une impression générale de puissance et de lourdeur, à laquelle s'adjoint celle de rudesse, due à l'emploi de tailles profondes et accusées². D'une manière générale, le souverain arbore sur ces monnaies un air décidé et sévère.

Le Docteur Bastien motive l'appellation «graveur non classé» par le fait qu'il n'a observé aucune identité de coin de revers liant les bronzes de cet artisan à ceux d'autres *scalptores*, qu'ils appartiennent à la *Moneta* officielle de Trèves³ ou à la grande officine de faussaires qu'il dénomme «atelier II»⁴. En raison de la médiocrité de certains de ses exemplaires et des réductions coulées, plutôt nombreuses, issues de doubles sesterces qui lui sont attribuables, le numismate français penche plutôt en faveur d'une série de monnaies irrégulière⁵. Deux raisons majeures infirment ce point de vue. Tout d'abord, les réductions coulées n'apparaissent que vers la fin du règne de Postume⁶, alors que, nous le verrons, la production du «graveur non classé» date de l'année 261. Elles sont

¹ P. Bastien, *Le monnayage de bronze de Postume*, Wetteren, 1967, pp. 43, 89–90 et pp. 216–218, n^{os} 359–367, pl. LVI et LVII (désormais abrégé en Bastien).

² De plus, comme le souligne Bastien, p. 90, la graphie est défectueuse sur toutes les monnaies de ce graveur.

³ L'atelier principal de Postume ne se trouve assurément pas à Cologne, comme la plupart des auteurs ont pris l'habitude de l'écrire après l'étude de G. Elmer sur le monnayage des empereurs gallo-romains, «Die Münzprägung der gallischen Kaiser in Köln, Trier und Mailand», *Bonner Jahrbücher*, 146, 1941 (abrégé en Elmer), pp. 9 et suiv. Nous nous sommes, pour notre part, rallié à la thèse de l'école anglaise (J.P.C. Kent, R.A.G. Carson, E. Besly, R. Bland), qui soutient que l'atelier rhénan n'a été ouvert par Postume qu'en l'année 268. Un faisceau d'indices convergents nous incline à situer la *Moneta* principale à Trèves, ville qui serait le lieu de résidence officielle, la capitale donc, de l'Auguste: voir D. Gricourt, «Les premières émissions monétaires de Postume à Trèves», *Trésors monétaires* (= *TM*), XII, 1990, paragr. II, pp. 36–40, «La localisation de l'atelier monétaire principal de Postume».

⁴ Bastien, p. 43.

⁵ Bastien, pp. 43 et 89. Il convient toutefois de remarquer que l'auteur n'écarte pas complètement l'hypothèse d'une émission de l'atelier officiel de Postume, compte tenu de la facture excellente de certains doubles sesterces.

⁶ Le phénomène a bien été circonscrit dans une récente étude de trésor, qui comporte précisément plusieurs réductions coulées de doubles sesterces du «graveur non classé»: voir D. Gricourt et D. Hollard, «Le trésor de bronzes romains de Méricourt-l'Abbé. Recherches sur les monnayages d'imitation tardifs de Postume», *TM*, XIII, 1992, pp. 26–27 et p. 41, n^{os} 235–239, pl. XIII.

donc étrangères à l'émission originale qui ne comporte que des sesterces et doubles sesterces frappés sur des flans larges. D'autre part, la présence même de ces sesterces prouve que nous n'avons pas affaire à une production irrégulière. Les faussaires n'imitent que les doubles sesterces radiés, dont la valeur libératoire équivaut deux fois celle des sesterces laurés, mais dont la valeur intrinsèque ne leur est en réalité que de peu supérieure⁷. Il existe là une source de profits intéressante pour les contrefacteurs qui retirent précisément les sesterces de la circulation pour les transformer en doubles sesterces, soit en les refondant, soit en les surfrappant⁸, et qui n'ont donc aucun intérêt à émettre des bronzes laurés⁹. La production du «graveur non classé» ne peut donc qu'être officielle, une évidence qu'a d'ailleurs plusieurs fois marquée sans le savoir P. Bastien en incorporant des bronzes de cet artisan dans les émissions de la *Moneta* impériale. Ainsi, les deux seuls coins accordés par le Docteur au *scalptor* I de Trèves sont en fait de la main du graveur non classé (trois exemplaires de type P M TR P COS II P P et un de type VICTORIA AVG)¹⁰. De même, deux doubles sesterces, liés par un même coin de droit et classés à l'atelier officiel de Postume, l'un dans l'ouvrage de base de 1967, de type FIDES MILITVM, l'autre dans la publication du trésor d'Estrée-Wamin, de type VICTORIA AVG, appartiennent au groupe de monnaies se rapportant à cet artisan¹¹. Ce même ensemble monétaire comporte également un autre bronze de ce *scalptor*, de type FIDES MILITVM, attribué de manière erronée à l'un des graveurs de l'atelier impérial¹².

De fait, après plusieurs années de recherches infructueuses sur la production du «graveur non classé»¹³, nous venons de découvrir coup sur coup deux identités de coins de revers qui conduisent à incorporer une fois pour toutes ses réalisations à celles de

⁷ Le rapport pondéral est inexistant et l'alliage reste le même (sesterces: poids moyen: 20,08 g, diamètre du cercle de grènetis: 26–26,5 mm; doubles sesterces: poids moyen: 21,68 g, diamètre du cercle de grènetis: 30–30,5 mm). Sur la réforme monétaire de Postume et ses conséquences dans l'apparition d'innombrables imitations de doubles sesterces, voir P. Bastien, «Théorie du monnayage de bronze de Postume», *Bull. de la Soc. nat. des Ant. de France*, 1966, pp. 109–112, Bastien, pp. 28–31 et P. Bastien et R. Victoor, «La trouvaille de doubles sesterces de Postume d'Estrée-Wamin et la fin de la thésaurisation du bronze en Occident», *TM*, I, 1979, p. 53.

⁸ Voire en ne retouchant que la couronne laurée des sesterces pour la transformer en couronne radiée: cf. Bastien, pp. 30–31 et pp. 123, 125, 142 et 149, n^{os} 33c, 41a, 85d et 100c1, pl. IV, V, XVI et XX. Voir également les cas publiés plus récemment par D. Hollard, «Bronzes de Postume trouvés en Picardie», *TM*, X, 1988, p. 51 et p. 47, n^o 2, pl. I et D. Gricourt, «Les premières émissions monétaires ...», *art. cit.* en note 3, p. 52 et pl. X, n^o 14. Les sesterces du «graveur non classé» n'ont pas échappé non plus à ce phénomène: voir Bastien, p. 216 et note 1, n^o 359c, pl. LVI.

⁹ De fait, nous ne connaissons pas un seul bronze lauré qui soit issu d'un atelier irrégulier.

¹⁰ Bastien, p. 72, pl. A et p. 132, n^{os} 63c–e, pl. IX (mêmes coins de droit et de revers) et P. Bastien, «Trouvaille de sesterces de Postume à Corbeny (Aisne)», *RN*, 1961, p. 87, n^o 61, pl. IX.

¹¹ *Idem*, p. 139, n^o 77v, pl. XIV; P. Bastien et R. Victoor, «La trouvaille ... d'Estrée-Wamin», *art. cit.* en note 7, p. 47, n^o 32, pl. VIII. Ce dernier exemplaire est lui-même de même coin de droit que la monnaie coulée n^o 102 de ce même ensemble monétaire, p. 51, pl. XII, donnée cette fois par les auteurs au «graveur non classé»!

¹² P. Bastien et R. Victoor, *art. cit.*, p. 46, n^o 15, pl. VI.

¹³ Ceci dans le cadre d'un répertoire systématique des coins non officiels de Postume, en vue de la soutenance, avec notre collègue D. Hollard qui se charge de son côté de la monnaie de billon, d'une thèse commune sur les monnayages d'imitation de cet empereur (Paris, EHESS, dir. J. Hiernard).

la *Moneta* de Trèves. Le caractère inattendu de ces liaisons explique certainement les efforts stériles qui ont prévalu pendant plus d'un quart de siècle pour classer et définir la production de cet artisan. Elles mettent en effet en rapport des sesterces à effigie courante de Postume avec des bronzes, de même dénomination, offrant un buste exceptionnel de l'empereur, à caractère guerrier. Description des exemplaires:

- 1 Dr.: [I]MP C [PO]STVMVS [P F AVG] – Buste de l'empereur lauré à droite, cuirassé et drapé du *paludamentum* vu de trois quarts avant
Rv.: [LAETI]TIA $\overline{\text{AVG}}$ – Galère avec quatre rameurs allant à gauche
Poids: 16,70 g (*fig. A*)
Identité du *sculptor*: «graveur non classé»
Référence: type Bastien, p. 216, n° 360, pl. LVI
Provenance: Trouvaille isolée à Songeons (France, dép. Oise). Inédit. Comm. D. Hollard
Liaisons: Même coin de droit que Bastien n° 360d
Même coin de revers que n° 2 et que Cabinet des Médailles de Paris n° 4412 (= Bastien n° 110a).

- 2 Dr.: VIRTVS POSTVMI AVG – Buste de l'empereur casqué à droite, cuirassé et drapé du *paludamentum* vu de trois quarts avant
Rv.: LAETITIA $\overline{\text{AVG}}$ – Comme n° 1
Poids: 17,15 g (*fig. A*)
Identité du *sculptor*: graveur B (cf. Bastien, pp. 70–71 et pl. A)
Référence: type Bastien, p. 153, n° 110, pl. XXV
Provenance: Catalogue de vente E. Bourgey, Collection Récamier, Paris, 26 mars 1925, n° 432; cf. D. Hollard et S. Bourgey, Fonds Bourgey. L'empire romain. Tome 3, Paris, 1991, p. 88, n° 195. Cet exemplaire est passé ensuite dans la vente Glendining, Londres, du 30 novembre 1937, n° 244 et dans la collection A. Magnaguti: cf. P. et P. Santamaria, Rome, IV, 1951, n° 418, pl. XV
Liaisons: Même coin de droit que n° 4 et que tous les exemplaires Bastien n°s 108 (P M TR P COS II P P), 109 (FIDES MILITVM) et 110 (LAETITIA AVG): cf. Bastien, p. 153, note 2
Même coin de revers que n° 1 et autre.

- 3 Dr.: [I]MP C POSTVMVS P F [AVG] – Comme n° 1
Rv.: LAET[ITI]A $\overline{\text{AVG}}$ – Comme n° 1
Poids: 19,06 g (*fig. B*)
Identité du *sculptor*: «graveur non classé»
Référence: comme n° 1
Provenance: Staatliche Museen zu Berlin, Münzkabinett (B. Friedlaender): cf. Bastien n° 360c
Liaisons: Même coin de droit que Bastien n°s 360a–b et autre (LAETITIA AVG), 361 et 362 a–b (P M TR P COS II P P)
Même coin de revers que n° 4.

4 Dr.: VIRTVS POSTVMI AVG – Comme n° 2

Rv.: LAETITIA _____ – Comme n° 2
AVG

Poids: 19,2 g (*fig. B*). Revers tréflé

Identité du *scalptor*: graveur B (cf. Bastien, pp. 70–71 et pl. A)

Référence: comme n° 2

Provenance: Catalogue de vente H.-W. Müller, Solingen, n° 30, 11–13 septembre 1980, n° 718

Liaisons: Même coin de droit que n° 2 et autres (cf. Bastien, p. 153, note 2)

Même coin de revers que n° 3.

P. Bastien classe séparément dans une série les monnaies de bronze dont les droits se distinguent par des bustes exceptionnels représentant Postume casqué à droite ou à gauche, muni parfois d'une haste et d'un bouclier, ou lauré à gauche, levant la main droite¹⁴. Le Docteur la considère avec raison comme contemporaine d'une émission d'*aurei* et de deniers de billon qui comportent des effigies impériales identiques, Postume lauré à gauche, avec la main droite levée et la titulature POSTVMVS • P • F • AVG, ou casqué à droite et la légende VIRTVS POSTVMI AVG¹⁵. B. Schulte incorpore ces monnaies dans son groupe 3 qu'il date de l'automne 261¹⁶. Nous avons souligné pour notre part, dans un article récent, qu'il convenait de rapprocher dans le temps les groupes 2, 3, 4 et 5 du numismate suisse dans une suite d'émissions festives se situant à la charnière des années 261 et 262¹⁷. Nous reprenons le détail de ces séries dans un chapitre de notre thèse consacré au monnayage officiel de Postume, où nous montrons que l'atelier impérial célèbre vers la fin de l'automne 261 le retour du souverain victorieux dans sa capitale, après une longue campagne d'environ un an, en émettant dans les trois métaux, or, billon et bronze, un ensemble de monnaies exaltant sa *virtus* et son *aeternitas*¹⁸. Les deux sesterces à buste casqué décrits ci-dessus, n°s 2 et 4, appartiennent à cette émission commémorative.

P. Bastien remarque avec justesse que l'abandon de la frappe des sesterces a dû suivre de peu l'émission de bronzes à bustes exceptionnels, dont le poids moyen est moins élevé que celui des sesterces diffusés auparavant¹⁹. Sans donner de date précise, le savant estime que cette décision a été prise au cours de la troisième émission de l'atelier impérial, qui couvre selon lui l'année 261, quelque temps donc avant la suspension de la frappe régulière de la monnaie de bronze durant l'hiver 262²⁰. La datation de l'ensemble à bustes exceptionnels, au terme de l'année 261, auquel est liée la production du «graveur non classé» comportant aussi plusieurs bronzes laurés à

¹⁴ Bastien, pp. 52–53.

¹⁵ Voir B. Schulte, *Die Goldprägung der gallischen Kaiser von Postumus bis Tetricus*, Aarau/Francfort-sur-le-Main/Salzburg, 1983, pp. 74–75, n°s 9 à 11 et pp. 77–78, n°s 19–20, pl. 1 et 2 (abrégé en Schulte).

¹⁶ *Ibid.*, pp. 29–30.

¹⁷ D. Gricourt, «Quelques réflexions autour du second consulat de Postume (1^{er} janvier 261)», à paraître dans le *BSFN*.

¹⁸ D. Gricourt et D. Hollard, Les monnayages d'imitation de Postume (cf. note 13). Une nouvelle émission de fête solennisant la prise du troisième consulat de l'usurpateur gaulois au 1^{er} janvier 262 succèdera immédiatement à celle-ci.

¹⁹ Bastien, pp. 29 et 53.

²⁰ *Ibid.*, pp. 31–32 et 51–54.

effigie courante²¹, ruine l'idée d'un abandon rapide de la diffusion du sesterce. La cessation de la frappe du double sesterce suit en réalité de très près celle du sesterce, à supposer même qu'il n'y ait pas une simultanéité entre elles. Il est en tous les cas assuré que l'atelier impérial n'a pris aucune décision sur l'arrêt des émissions de sesterces avant le retour de campagne de Postume, vers la fin de l'automne 261.

L'insertion des bronzes du «graveur non classé» dans les émissions de la *Moneta* de Trèves amène l'attribution à cet atelier d'une variante de revers unique pour ce métal. Il s'agit du buste d'Hercule tourné vers la droite, accompagné de la légende HERCVLI DEVSONIENSI, gravé sur un coin de sesterce (*fig. C*)²². Ce même type a été gravé dans l'atelier mosellan sur des coins d'*aurei* et de sesterces, mais avec la tête du fils d'Alcmène tournée vers la gauche²³. Les monnaies considérées appartiennent à l'émission exceptionnelle réalisée en l'honneur de l'entrée officielle de Postume dans sa capitale durant l'automne 260²⁴. L'invocation à Hercule *Deusoniensis* sur une réalisation du «graveur non classé» datée de la fin de l'année 261 concorde parfaitement avec les émissions trévires de l'époque qui, rappelons-le, comportent deux autres types en l'honneur de cette divinité topique. La frappe du premier, gravé sur quelques coins d'as, sesterce, antoniniens et *aurei* dès 260²⁵, s'est poursuivie vers la fin de cette même année et en 261 sur de nombreux *antoniniani*²⁶, pour être finalement effectuée sur des doubles sesterces sans doute contemporains de ceux du «graveur non classé»²⁷. Toutes ces monnaies, marquées HERC(VLI) DEVSONIENSI, représentent Hercule nu, debout de face, regardant à droite, la peau du lion de Némée sur le bras gauche, tenant l'arc de la main gauche et s'appuyant de la droite sur une massue. Le second type, émis sur un coin d'*aureus* dans la série festive du troisième consulat de Postume, en janvier 262, figure le héros nu, debout à droite, la main droite posée sur la hanche, s'appuyant de la gauche sur une massue enveloppée de la léontè et posée sur un rocher²⁸. Cette scène, assortie de la légende HERC DEVSONIENSI, reprend exactement celle du revers des doubles sesterces portant l'inscription HERCVLI MAGVSANO et dont l'émission se situe également vers la fin de l'année 261²⁹. La continuité des frappes en l'honneur de l'Hercule *Deusoniensis* depuis l'avènement au pouvoir de Postume est donc remarquable. Il convient enfin de noter que le type même du buste d'Hercule tourné à droite, représenté sur des sesterces du «graveur non

²¹ Notre répertoire des coins d'avvers attribuables au «graveur non classé» comporte seize portraits différents de Postume, 4 laurés pour le sesterce et 12 radiés pour le double sesterce.

²² Cf. Bastien, p. 89 et p. 216, n° 359, pl. LVI. L'exemplaire présentement illustré est conservé au Cabinet des Médailles sous le n° 4398 (= Bastien n° 359a).

²³ *Ibid.*, pp. 118–119, n°s 15 et 16, pl. II (bronze) et Schulte, pp. 27–28 et p. 73, n° 5 (denier de billon), pl. I (groupe 1).

²⁴ Voir D. Gricourt, «Les premières émissions monétaires de Postume ...», *art. cit.* en note 3, pp. 47–48.

²⁵ Cf. Bastien, p. 115, n° 1, pl. I (as), D. Gricourt, *art. cit.* en note 3, pp. 33, 35 et 52, pl. IX, 11 (sesterce), E. Besly et R. Bland, *The Cunetio Treasure. Roman Coinage of the Third Century AD*, Londres, 1983, p. 44–45, 54 et p. 143, n°s 2378–2379 (= Elmer 124: antoniniens) et Schulte, pp. 27–28 et p. 72, n°s 3–4 (*aurei*), pl. I (groupe 1).

²⁶ Voir E. Besly et R. Bland, *ouv. cit.*, pp. 44–45, 54 et p. 143, n°s 2382–2383 (= Elmer 131/187), pl. 24.

²⁷ Cf. Bastien, p. 151, n°s 103–104, pl. XXIII.

²⁸ Voir Schulte, pp. 32–33 et p. 83, n°s 37 et 38, pl. 3 (groupe 5).

²⁹ Cf. Bastien, p. 152, n° 105, pl. XXIII–XXIV.



1



2



5



A



D



3



4



6



B



E



C



classé», sera repris deux ans plus tard, vers la fin de l'année 263, sur un coin d'*aureus* de Trèves offrant une légende identique, HERCVLI DEVSONIENSI³⁰.

Les cinq autres types présentement connus aux revers des bronzes du «graveur non classé», des plus banaux, ont été émis de manière drastique dans le courant de l'année 261: P M TR P COS II P P, FIDES MILITVM, LAETITIA AVG, VICTORIA AVG et VIRTVS AVG³¹. En l'absence de doubles sesterces datés du troisième consulat, P M TR P COS III P P, ou de liaisons de coins de droit avec ce type³², rien ne permet d'assurer que l'activité du «graveur non classé» se soit prolongée au-delà de l'année 261. De fait, si nous tenons compte du petit nombre de coins d'avvers connus qui lui sont attribuables, soit 16³³, celle-ci paraît s'être déroulée sur un court laps de temps, de l'ordre de quelques jours, vers la fin de novembre ou en décembre 261, à l'époque précise où l'atelier impérial, célébrant le retour victorieux de Postume par un ensemble de frappes festives variées, requiert sans doute les services d'un groupe de *scalptores* plus important qu'à l'ordinaire. Nous achèverons cette étude en présentant deux sesterces rares émis à l'occasion de cette période de réjouissances. Ces monnaies présentent en commun une association de types inconnue dans l'ouvrage de P. Bastien et une empreinte de coin de revers de dimension restreinte, d'environ 24 mm de diamètre³⁴.

5 Dr.: IMP C POST-VMVS P F AVG – Comme n° 1

Rv.: VICT-O-R-IA AVG – *Victoria* allant à gauche, tenant une couronne de la main droite et une palme de la gauche, poussant du pied un barbare assis devant elle

Poids: 14,51 g (*fig. D*)

Identité du *scalptor*: «graveur non classé»

Référence: type Bastien — (cf. p. 218, n° 366, pl. LVII = doubles sesterces)

Provenance: Collection D. Hollard. Inédit

Liaison: Même coin de droit qu'un sesterce du Museo Bottacin de Padoue, type P M TR P COS II P P, 16,63 g. Inédit. Comm. S. Estiot.

6 Dr.: VIRTVS POST[VM] AVG – Comme n° 2

Rv.: VIRT-VS AVG (*sic*) – Mars ou Postume en Mars, casqué, en tenue militaire, debout à droite, tenant une haste renversée de la main droite et s'appuyant de la gauche sur un bouclier

Poids: 17,77 g (*fig. E*)

Identité du *scalptor*: graveur B (cf. BASTIEN, pp. 70–71 et pl. A)

Référence: type Bastien – (cf. pp. 153–154 et pl. XXIV–XXV)

Provenance: Collection D. Gricourt. Inédit

Liaisons: Même coin de droit que Bastien n°s 111 a–b et autre (VICTORIA AVG).

³⁰ Voir Schulte, pp. 33–35 et p. 93, n° 77, pl. 6 (groupe 6a).

³¹ Cf. Bastien, pp. 51–52 (3^e émission).

³² *Idem*, pp. 53–54 (4^e émission). Voir également la liaison de coins observée par D. Hollard, «Bronzes de Postume trouvés en Picardie», *art. cit.* en note 8, p. 47, n° 7, pl. I et p. 51, qui prouve que le type HERC DEVSONIENSI Bastien n° 104, p. 151, pl. XXIII, est encore frappé en 262.

³³ Voir *supra* note 21. Nous avons répertorié 41 coins de revers différents associés à ces droits. Mais sont-ils tous de la main du «graveur non classé»?

³⁴ Le diamètre standard des coins de sesterces de cette époque est de 26 mm. Le coin de revers Bastien n° 114, p. 154, pl. XXV, de type LAETITIA AVG, n'atteint également que ca. 24 mm.

Dans son ouvrage de 1967, P. Bastien supposait que les types de revers émis en l'année 261 n'avaient sans doute pas tous été retrouvés pour chacune des trois variétés de bustes exceptionnels consacrés au sesterce³⁵. Le dernier exemplaire décrit ci-dessus lui donne raison. Le type VIRTUS AVG qu'il porte n'est d'ailleurs répertorié dans cette série brève que pour un unique sesterce, de coin de revers différent, offrant au droit le buste lauré et cuirassé de Postume à gauche, levant la main droite³⁶. La même scène est également reproduite sur des doubles sesterces contemporains du «graveur non classé»³⁷. Il est vraisemblable qu'elle l'a été également sur des sesterces encore non reparus de ce *scalptor*³⁸.

Daniel Gricourt
Roddier
F-63550 Saint-Victor Montvianeix

³⁵ Bastien, p. 53.

³⁶ *Idem*, p. 156, n° 123, pl. XXVI (= Cabinet des Médailles de Paris n° 4480).

³⁷ *Idem*, p. 218, n° 367, pl. LVII. Nous en connaissons un deuxième exemplaire, inédit, de coins différents.

³⁸ Nous remercions Mme S. Estiot (CNRS, Centre de Recherches archéologiques de Sophia Antipolis, Valbonne, France), MM. P. Bastien (Princeton, Etats-Unis) et D. Hollard (département des Monnaies, médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, Paris) pour leur aide documentaire apportée à l'élaboration de cette étude.